

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2413

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

304 498 702 RCS Perpignan.

INOVIE BIOPOLE 66.

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.

Capital : 296736.00 EUR.

Adresse : Rue Ambroise Croizat, 66330 Cabestany.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Entre : SELAS INOVIE Medilab, Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée, au capital de 16.347.530 €, dont le siège social est situé 72 rue nationale 66200 ELNE, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 528 825 631 ET : INOVIE Biopole 66, Société d'Exercice Libéral par Actions simplifiée au capital de 296.736 €, dont le siège social est situé Rue Ambroise Croizat 66330 Cabestany, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 304 498 702 1 - Fusion par voie d'absorption de la SELAS INOVIE Medilab par la SELAS INOVIE Biopole 66 2 - Evaluation de l'actif et du passif de la SELAS INOVIE Medilab dont la transmission à la SELAS INOVIE Biopole 66 est prévue : - Total actif : 101.177.418,76 euros - Total passif pris en charge : 4.753.831,29 euros - Distribution de dividendes : 3.720.451,82 euros - Actif net apporté : 92.703.135,65 euros 3 - Montant de l'augmentation de capital de la SELAS INOVIE Biopole 66 au titre de l'absorption de la SELAS INOVIE Medilab : 282.016 euros par création de 17.626 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont 8.896 actions de catégorie " O1 " et 8.730 actions de catégorie " P " directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée, par application de la parité d'échange 4 - Rapport d'échange des droits sociaux : " Soit 0,0062 actions de catégorie " O1 " de la SELAS INOVIE Biopole 66 pour 1 action de catégorie " O1 " de la SELAS INOVIE Medilab " Soit 0,108 actions de catégorie " P " de la SELAS INOVIE Biopole 66 pour 1 action de catégorie " P " de la SELAS INOVIE Medilab 5 - Montant prévu de la prime de fusion : 92.419.587,36 euros. 7 - Le projet de fusion a été établi en date du 05/04/2023 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN au nom de la SELAS INOVIE Medilab le 14/04/2023 et au greffe du tribunal de commerce de PERPIGNAN au nom de la SELAS INOVIE Biopole 66 le 14/04/2023. Pour avis. Le Président de la SELAS INOVIE Medilab Le Président de la SELAS INOVIE Biopole 66..